

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14693
16 septembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 SEPTEMBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, se livrant une fois de plus à un acte hostile gratuit qui tend à compromettre la sécurité et la tranquillité de la nation soudanaise, les forces armées libyennes d'occupation au Tchad ont commis une nouvelle série d'agressions contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Soudan.

Violant sans vergogne les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, les forces libyennes ont commis contre la République démocratique du Soudan des actes d'agression de plus en plus graves; voici les faits :

1. Le 10 septembre 1981, un avion des forces armées libyennes, violant l'espace aérien soudanais, a bombardé plusieurs villages proches d'Eltina, dans l'ouest du Soudan. Aucune victime n'a été signalée.
2. Le 15 septembre 1981, plusieurs avions libyens basés au Tchad ont bombardé par deux fois (à 6 heures, puis à 9 h 30) la région de Kulbus, dans l'ouest du Soudan également. Quatre personnes, dont deux enfants, qui se trouvaient sur le Souk (marché) ont été gravement blessées.
3. Le 15 septembre 1981 également, à 11 heures, des avions libyens se sont livrés à un nouvel acte de provocation, survolant la ville soudanaise d'Elgineina.

La République démocratique du Soudan condamne énergiquement ces actes d'agression répétés commis par la Libye contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, en violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies et au mépris de ses objectifs.

La République démocratique du Soudan tient à appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la situation dangereuse créée par les actes d'agression répétés commis par la Libye contre la République démocratique du Soudan, actes qui ne peuvent qu'aboutir à déstabiliser la situation dans la région et qui menacent la paix et la sécurité internationales. La République démocratique du Soudan veut espérer que le Conseil de sécurité suivra de près l'évolution de la situation et prendra toutes les mesures nécessaires et appropriées pour faire en sorte que la Libye cesse immédiatement ses actes d'agression et ne les renouvelle pas.

Mon gouvernement se réserve le droit de saisir le Conseil de sécurité de la situation décrite dans la présente lettre, dont il demande que le texte soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Abdel-Rahman ABDALLA

